



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



26071263

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE

21 MAI 2026

DU BRABANT WALLON
Greffe

N° d'entreprise : **0776 524 590**

Nom

(en entier) : **BTFO Productions**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société à responsabilité limitée**

Adresse complète du siège : **Rue de la Barre 22 à 1325 Chaumont-Gistoux**

Objet de l'acte : Transfert de siège social

Procès-verbal de décision du(des) gérant(s) relatif au changement de siège social

I. Société

•Dénomination : BTFO PRODUCTIONS SRL

•Numéro d'entreprise : BE 0776.524.590

•Ancien siège social :

Rue de la Barre 22, 1325 Chaumont-Gistoux

II. Réunion

L'an deux mille vingt-quatre,

le 24 décembre 2024 à 15 heures, les gérants de la société BTFO PRODUCTIONS SRL se sont réunis afin de statuer sur l'ordre du jour suivant.

III. Présents

Sont présents :

•Monsieur Frédéric Bistiaux, gérant

•Madame Olivia Thonart, gérante

Les gérants constatent qu'ils sont valablement habilités à prendre les décisions relevant de leur compétence.

IV. Ordre du jour

1.Décision relative au transfert du siège social de la société

V. Décision

Après délibération, les gérants décident à l'unanimité ce qui suit :

Le siège social de la société est transféré comme suit :

Ancien siège social :

Rue de la Barre 22

1325 Chaumont-Gistoux

Nouveau siège social :

Beau-Site 1ère Avenue 45

1330 Rixensart

Ce transfert de siège social intervient au sein de la même région, sans modification des statuts.

La nouvelle adresse est également fixée comme adresse officielle de correspondance, à laquelle l'ensemble du courrier administratif et fiscal devra être envoyé.

La décision prend effet à dater de ce jour.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 03/06/2026 - Annexes du Moniteur belge

Réservé
au
Moniteur
belge

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 03/06/2026 - Annexes du Moniteur belge

VI. Pouvoirs

Tous pouvoirs sont conférés aux gérants afin de :

- procéder aux formalités auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises,
- accomplir toute démarche administrative utile à l'exécution de la présente décision.

L'assemblée générale donne procuration à l'ASBL UCM Guichet d'entreprises, numéro d'entreprise 0480.411.504 dont le siège social est situé à 5100 Namur (Wierde), Chaussée de Marche, 637, ainsi qu'à toute personne travaillant pour l'ASBL UCM Guichet d'entreprise afin d'accomplir les actes nécessaires à la publication dans les Annexes du Moniteur belge de la présente décision, en ce compris procéder à la signature des formulaires de publication.

VII. Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Fait à Rixensart, le 24 décembre 2024.

Aline JOSIS

Mandataire

Déposé en même temps : PV d'AG signé et procuration